riques et d'empêcher, en multipliant les copies, que ce précieux document (1) ne soit perdu :

" Je soubsigné, Claude de Véroncourt, religieux et prestre de la Compagnie de Jésus, au college de la même Compagnie a Nancy, certifie a tous qu'il appartiendra, en présence des Sieurs Henry Huyllaume et Jean Perrin, notaires et tabellions generaux au Duché de Lorraine, residants a Nancy : Que la Nostre-Dame, faicte de bois, cy jointe, tenante, sur son bras droict, son petit Enfant Jésus, et enclose dans une layette, peinte de bleu au dedans, avec de petites estoiles d'or : Est entièrement du vray bois du premier chesne, dans lequel fut trouvée (Il y a plusieurs années) l'image miraculeuse de Nostre-Dame de Foy, distante environ d'une lieue de la ville de Dinant, au pays de Liège, auquel lieu la Saincte Vierge, mère de Dieu, fait de grands miracles. Et cette image presente, dont je fais cette attestation au certificat, a esté faicte par Nicolas du Rieu, maistre sculpteur residant en la dite ville de Dinant, aux frais de Damoiselle Marie Bastien, laquelle et le P. Noel Noberti de la Compagnie de Jésus, residants presentement au dit lieu, l'ont donné au Père Claude de Veroncourt, soubsigné, pour l'envoyer en Canada ; pour y estre honorée et invoquée ; pour la conversion des pauvres sauvages et Canadois, a la foy de Jésus Christ. En foy de quoi j'ay escri et signé les présentes de ma main et prié les deux notaires susdits d'adiouter leurs seings manuels au

(1) Précieux pour notre histoire locale, cela s'entend. L'original est la propriété du colonel Neilson, chef du département médical de l'armée canadienne, lequel a eu l'obligeance de le chercher et de nous le communiquer. La *Relation* de 1671 en fait mention, ch. 4. Nous avons collationné notre copie avec grand soin et nous citons le texte tel qu'il est, sans y rien changer. L'écriture est fort belle, et il n'y a pas à se méprendre sur les noms.